

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3775

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 2, à la quatrième ligne de la deuxième colonne du tableau, substituer au nombre :

« 269,7 »

le nombre :

« 273,6 ».

II. – En conséquence, à la quatrième ligne de la quatrième colonne du même tableau, substituer au nombre :

« -3,9 »

le nombre :

« 0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à réaffecter partiellement à notre système de retraite les 17,7 milliards d’euros de remboursement de la dette sociale (intérêts et principal) pour 2023, soit précisément le montant des économies annuelles recherchées par le Gouvernement via la réforme des retraites d’ici 2030, de manière à équilibrer le système en 2023.